Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212901474-20260303-26030303-DE

MELLAC
MELLAG
Commune de Mellac

CCAS

Séance du 3 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à dix-huit heures quinze minutes, le C.C.A.S. s'est réuni en mairie en séance ordinaire, sous la Vice-Présidence de Marie-Christine PÉRON.

Présents : DUPONT Tiphaine, ESCOLAN Séverine, HERVE Guénaël, KERVAGORET Yvonne, LUCAS Marie-Dominique, PERON Marie-Christine, LE BIHAN Loïc, DENIE Jeannine, SCELO Françoise BALY Isabelle, NERZIC Michelle, PERON Christelle, ROBERT-HERVE Florence.

Absents excusés : BALAVEN Céline, CHAPOULIE Franck.

Le Quorum étant atteint, le C.C.A.S. peut donc valablement délibérer.
Mme Yvonne KERVAGORET est élue secrétaire de séance.

Objet : Mme LE RAY – Aide financière

Madame Marie-Christine PERON, Vice-Présidente, présente aux membres du CCAS la situation financière de Madame Le Ray domiciliée 126 clos de Kernours à Mellac.

Afin d'apporter un soutien à Madame LE RAY, le vestiaire solidaire « les hirondelles mellacoises » avait organisé une opération en faveur de cette famille. Madame la Vice-Présidente informe le CCAS que le résultat de cette braderie dédiée était de 1100 € (mil cent euros). Elle propose au CCAS d'ajouter à cette somme 900 € (neuf cents euros) soit un total de 2000 € (deux mil euros). Le montant sera versé sur son compte bancaire.

Après délibération, le CCAS décide l'attribution de l'aide citée ci-dessus.

Votes
Pour : 11
Contre : 1 ROBERT-HERVE Florence
Abstention : 0
Ne se prononce pas : 1 DUPONT Tiphaine

Fait et Délibéré à Mellac,
Certifiée exécutoire
La Vice-Présidente,
Marie-Christine PERON

MAIRIE DE MELLAC 29300 (FINISTÈRE)